

# Évolution de l'offre de formation professionnelle initiale, rentrée 2024 et suivantes

Perspectives stratégiques et méthodologie

La transformation de la carte des formations professionnelles initiales constitue l'un des trois piliers de la réforme des lycées professionnels annoncée par le Président de la République le 4 mai dernier.

En effet, pour répondre aux grands enjeux de la transition économique et au défi de la souveraineté industrielle, numérique et énergétique, les efforts engagés en matière de transformation de la carte de la formation professionnelle initiale doivent être poursuivis et accélérés. C'est pourquoi, l'Etat se fixe pour objectif de rénover en profondeur un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2025, supprimer à horizon 2026 toutes les formations non insérantes et ouvrir parallèlement un nombre équivalent de places dans les secteurs porteurs.

Dans le prolongement des orientations nationales définies par l'Etat d'accélération de la transformation de la carte des formations professionnelles initiales avec la mobilisation de France 2030 (appels à manifestation d'intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir ») et du nouveau contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) adopté en avril 2023, la Région Île-de-France, la région académique et la DRIAAF ont élaboré ensemble un nouveau cadrage qui s'établit selon le séquençage suivant :

- Phase 1 - Elaboration des projets en conformité avec les orientations nationales et selon une analyse locale des besoins économiques et des parcours des élèves
- Phase 2 – Dépôt des projets par les EPLE et les établissements privés sous contrat, documentés et motivés, jusqu'au 9 juin 2023 et accompagnement des établissements par les services des rectorats
- Phase 3 – Analyse de l'opportunité et de la faisabilité des projets par les services de la région académique, la DRIAAF et la Région Île-de-France en dialogue continu
- Phase 4 – Soumission des projets instruits ayant reçu un avis favorable conjoint Etat-Région aux instances consultatives.

Le présent cadrage rappelle les grandes orientations stratégiques qui devront guider les chefs d'établissement dans leurs propositions d'évolution de l'offre de formation. Elle s'accompagne d'une boîte à outils qui précise pour chaque enjeu les indicateurs clés pouvant être mobilisés.

Un schéma directeur pluriannuel de la formation professionnelle initiale est en cours d'élaboration. La voie technologique quant à elle fait l'objet d'une réflexion engagée à l'échelle de la région académique dès l'an dernier pour sa valorisation et mieux garantir le continuum enseignement secondaire et enseignement supérieur.

# Orientations générales relatives à la transformation de la carte de la voie professionnelle

## Les projets d'évolution de la carte des formations\* devront répondre aux orientations suivantes :

- Création de places nouvelles dans les seules filières d'avenir / Fermeture des formations non insérantes à horizon de la rentrée 2026
- Pluriannualité : anticipation, progressivité et accompagnement par les services académiques des projets de fermeture des formations qui mènent insuffisamment à l'emploi ou à la poursuite d'études ; les projets pourront être déposés pour les rentrées 2024, 2025 et/ou 2026
- Principe de transformation à moyens constants (toutefois, pour les EPLE, une ouverture n'est pas systématiquement une compensation à une fermeture dans le même établissement)
- Principe d'équilibre territorial des projets et logique de réseau : les projets de transformation concertés entre plusieurs établissements dans une logique de bassin ou de réseau d'établissements sont vivement encouragés ; l'entrée par filière, reposant sur les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) doit être privilégiée
- De l'apprentissage dans tous les lycées professionnels
- Des projets construits sur la base d'une analyse territoriale et concertée des besoins en emplois et des parcours des élèves et selon une logique de filières à partir d'indicateurs actualisés (InserJeunes – Cf. boîte à outils)

---

\* = CAP, BAC PRO, BTS, MC, FCIL, coloration + spécialisation (cf. dossier de presse Réformer les lycées professionnels)

Les projets d'ouverture et de développement de l'offre de formation s'inscriront dans les filières d'avenir, dans la continuité de l'AMI CMA [Appel à Manifestation d'Intérêt Compétences et Métiers d'Avenir] France 2030 et du volet « Accélérer la transformation de la carte des formations » :

- France 2030 sera mobilisé durant tout le quinquennat pour accélérer la transformation des formations proposées par les lycées professionnels (rénovation des plateaux techniques, formation des enseignants et promotion des nouvelles filières auprès des jeunes)
- Dès septembre 2023, 1 050 nouvelles places de formation vers les métiers d'avenir ouvriront partout en France. En Ile-de-France, une dotation de 780.000€ a été accordée qui permettra la création de 120 places supplémentaires dans des filières d'avenir (nucléaire, mobilités de demain, numérique, aéronautique, décarbonation de l'industrie) pour un investissement total de près de 1,5 M€.

**Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2022-2027 est défini comme un engagement contractuel entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux qui en sont **signataires**.**

Il est ainsi l'outil contractuel de la mise en œuvre de la stratégie coordonnée pour l'emploi, l'orientation et la formation professionnelles, en définissant les grands axes de l'action publique en faveur de l'accès ou du retour à l'emploi des franciliens :

Premier défi : **Adapter la carte des formations professionnelles initiales**

Deuxième défi : **Rendre effectif le service public régional de l'orientation**

Troisième défi : **Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes**

Quatrième défi : **Mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement**

Cinquième défi : **Développer les formations sanitaires et sociales**

➤ Pour consulter le CPRDFOP 2022-2027, cliquez [\*\*ici\*\*](#)

# Cadrage pour la campagne 2023 du dépôt des projets pour les rentrées scolaires 2024, 2025 et 2026 – Voie professionnelle

**Les projets déposés pour l'évolution de l'offre de formation professionnelle initiale se réaliseront à la rentrée scolaire 2024, 2025 ou 2026 s'ils reçoivent un avis favorable de la Région académique Île-de-France ou de la DRIAAF et de la Région Île-de-France, après étude de leur opportunité et de leur faisabilité. Cf. boîte à outils.**

**Pour la rentrée scolaire 2024, priorité sera donnée :**

- Aux projets déposés lors de la campagne antérieure (les établissements n'ont pas à les ressaisir), opportuns mais dont la faisabilité ne pouvait être effective pour la rentrée scolaire 2023 ;
- Aux projets qui s'inscrivent dans la continuité des projets retenus dans le cadre du volet 2023 de l'AMI CMA « Accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles initiales » ;
- Aux projets de suppression, de réduction ou de transformation de formations non insérantes, qui plus est lorsque les effectifs constatés en montée pédagogique attestent ces 3 dernières années d'une déperdition importante des élèves accueillis en entrée de formation [Cf. Boîte à outils] ;
- Aux mentions complémentaires et nouvelles spécialisations professionnelles (instruction à venir) ;
- Aux projets offrant des capacités d'accueil post-3<sup>ème</sup> dans des formations stratégiques, insérantes et attractives, par création ou transformation, ce au regard des besoins croissants liés à une augmentation des intentions d'orientation en voie professionnelle et à la croissance démographique sur le territoire.

**Pour les rentrées scolaires 2025 et 2026, priorité sera donnée :**

- Aux projets proposant une transformation de la carte des formations au service de la sécurisation des parcours [poursuite d'études et insertion], s'inscrivant dans les filières stratégiques pour l'Île-de-France, portés par les « campus des métiers et des qualifications », une dynamique « réseau d'établissements », « lycée des métiers », « comités locaux école-entreprise » ;
- Aux mentions complémentaires et nouvelles spécialisations professionnelles (instruction à venir) ;
- Aux projets en cohérence avec la création de nouveaux diplômes ou l'évolution des référentiels des diplômes en vue d'une adaptation de la carte des formations aux besoins prévisionnels en emplois et en compétences France 2030 et Île-de-France.



# L'apprentissage en mixité, un incontournable de la formation professionnelle initiale

Les enjeux du développement de l'apprentissage :

- ✓ Des parcours personnalisés en permettant à chacun de choisir sa modalité de formation
- ✓ Une sécurisation du parcours des élèves en facilitant l'alternance formation scolaire / par apprentissage
- ✓ Une réponse à la demande économique et sociale



[Loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel](#)



L'apprentissage dans les EPLE :

- Des groupes dédiés et des groupes mixtes (scolaires / apprentis / stagiaires de la formation continue)
- Des parcours mixtes (scolaires / par apprentissage)
- Des projet prenant appui sur des partenariats avec les acteurs économiques du territoire
- Des parcours de formations porteurs et cohérents avec l'offre de formation existante et prévisionnelle (Programme prévisionnel des lycées)
- Un accueil facilité d'apprentis dans les formations existantes grâce à un accompagnement pédagogique renforcé par les corps d'inspection
- Tout projet en apprentissage doit être porté à la connaissance de la Région propriétaire ou affectataire du bâti et des équipements.

- Privilégier les formations courtes d'un an en apprentissage pour les titulaires d'un CAP ou d'un BAC PRO, et les élèves de Terminale BAC PRO devant se présenter à une nouvelle session du BAC PRO.

## Quelques pistes de rationalisation de l'offre, au service de la sécurisation des parcours de formation (insertion et poursuite d'études) en fonction des territoires :

- Redéploiement territorial des formations pour renforcer la cohérence de l'offre ;
- Transformation de capacités voie scolaire en capacités en apprentissage en coopération avec les CFA académiques dans les formations pour lesquelles la modalité de formation apprentissage est plus attractive et une meilleure chance d'insertion pour les jeunes, notamment en mention complémentaire, en classe terminale de BAC PRO, en 2<sup>ème</sup> année de CAP et de BTS.
- Fermeture ou réduction de capacités de formations dans lesquelles est constatée une déperdition importante d'élèves lors de la montée pédagogique, qui plus est lorsque le taux d'accès au diplôme préparé et le taux d'insertion sont faibles, le taux de pression restant un indicateur à croiser ;
- Suppression des FCIL, créées parfois il y a plusieurs années, qui ne correspondraient plus aux besoins d'entreprises partenaires dans un territoire identifié.

**L'analyse croisée de différents indicateurs (taux de pression, taux d'occupation, taux de réussite, taux d'insertion, poursuite d'études...) fait apparaître que des réductions de capacités sont possibles pour les diplômes suivants :**

**BAC PRO Métiers du commerce et de la vente**

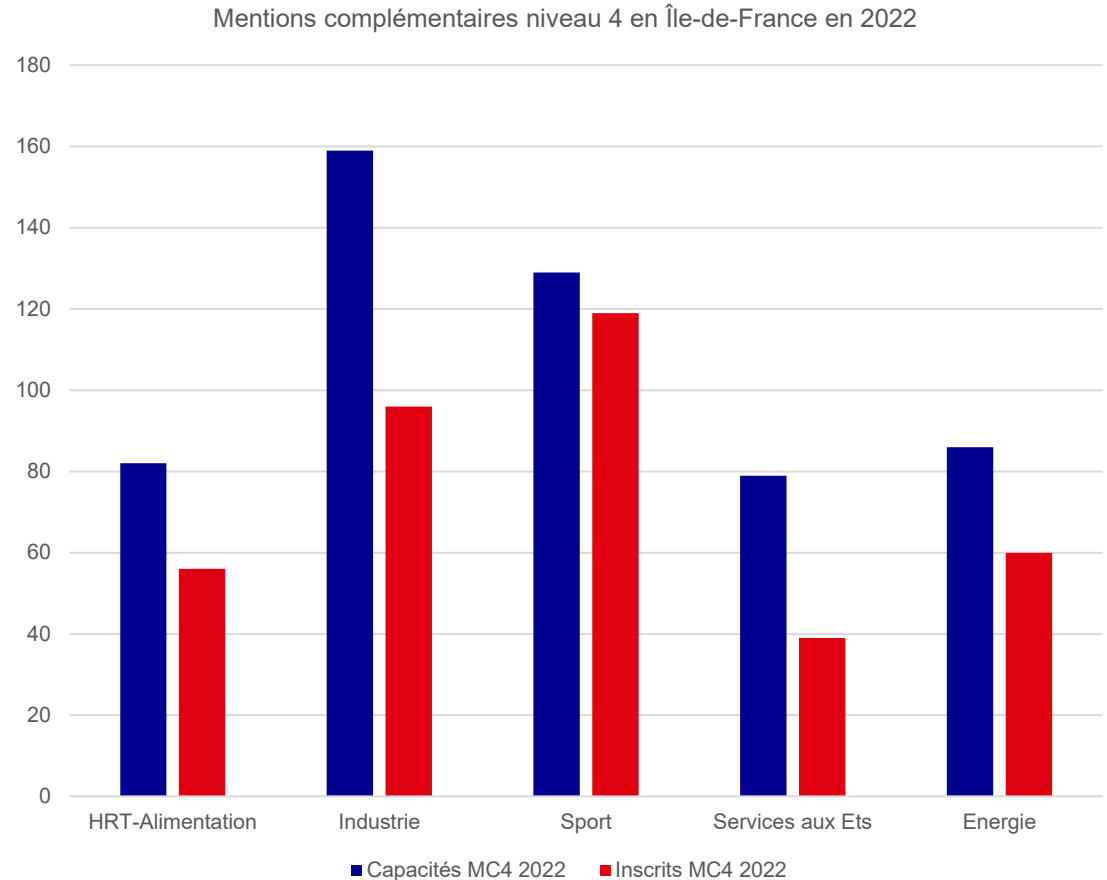
**BAC PRO Métiers de l'accueil**

**BAC PRO Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités**

Pour ces diplômes une étude à l'échelle des bassins d'emploi permettra d'identifier les possibilités d'une meilleure cohérence de la carte des formations et des transformations à proposer.

### Vers les spécialisations en Bac + 1 [DP Réformer les LP] :

- Objectif : doubler en 2024 les capacités en mention complémentaire niveau 4 (spécialisations professionnelles), puis en 2025.
- Les projets devront reposer sur une analyse fine des capacités existantes et des besoins des entreprises par filière.



Les projets prioritaires pour l'évolution et la transformation de la carte des formations professionnelles initiales en Île-de-France s'inscriront dans les filières stratégiques ci-après. Les projets qui ne serviraient pas les enjeux des filières spécifiées seront donc secondaires.

**Dans le cadre du plan France 2030 :**

<b>INDUSTRIE</b> Eau et propreté Maintenance et construction aéronautique Productique Structures métalliques	<b>AUTOMOBILES ET ENGINs</b> Maintenance des véhicules Maintenance des matériels  <b>TRANSPORT-LOGISTIQUE</b> <b>SECURITE</b> <b>NUMERIQUE</b>	<b>CONSTRUCTION, TRANSITION ENERGETIQUE</b> BTP Electricité, électronique Energie
---	--	--

**Dans le cadre du CPRDFOP 2022-2027 et des schémas régionaux :**

<b>SANTE ET SOCIAL</b>	<b>TOURISME</b>
------------------------	-----------------

**Dans le cadre des campus des métiers et des qualifications sur d'autres filières que celles précitées :**

Cf. Cartes des campus existants ou en projet dans la boîte à outils, entrée « filières stratégiques »

# La méthode pour déposer un projet d'évolution de l'offre de formation en voie professionnelle *et en voie technologique*

**1 espace commun et obligatoire** pour le dépôt des projets d'évolution de l'offre de formation professionnelle et technologique pour tous les établissements publics et privés d'Île-de-France : [le questionnaire ouvert du 22 mai au 9 juin 2023](#). Il est conçu pour accompagner les établissements pas à pas pour intégrer toutes les dimensions nécessaires à l'instruction en opportunité et en faisabilité des projets.

## 2 webinaires de présentation de l'appel à projets

Pour les EPLE et les établissements privés sous contrat avec l'Etat

Le mardi 23 mai de 14h30 à 16h00 :

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Le mercredi 24 mai de 15h00 à 16h30 :

[Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)

Des réunions locales de concertation seront organisées dans le courant du mois de juin 2023 associant les établissements, les acteurs économiques et institutionnels.

**Contact pour les EPLE et les établissements privés sous contrat**, au sein du service régional académique de la formation professionnelle initiale et continue :

- Académie de Créteil : Sabah LAMECHE - [dafpic@ac-creteil.fr](mailto:dafpic@ac-creteil.fr)
- Académie de Paris : Guillaume PIN - [ce.dafpic@ac-paris.fr](mailto:ce.dafpic@ac-paris.fr)
- Académie de Versailles : Frédéric GUINEPAIN - [ce.dafpic@ac-versailles.fr](mailto:ce.dafpic@ac-versailles.fr)

Diffusion du cadrage Etat-Région et de toutes les ressources par la Région Île-de-France sur la page [Offre de formation](#) du site <https://lycees.iledefrance.fr/>

**Le 22 mai 2023 :**

Publication du cadrage d'évolution de la carte des formations et de la boîte à outils

**Du 22 mai au 9 juin 2023 :**

Saisie des projets via le [questionnaire pré-SOFA](#) mis à disposition

**De juin à novembre 2023 :**

Instruction conjointe Etat-Région des projets déposés

*Puis, en décembre 2023 et/ou janvier 2024 :*

- CSA région académique spécial carte des formations
- CP Région Île-de-France
- CREFOP

**Cadrage Etat-Région de la campagne 2023 et toutes les ressources par la Région Île-de-France sur le site <https://lycees.iledefrance.fr/> sur la page**

**[Offre de formation](#)**

Pour déposer un projet, cliquer [ICI](#)